AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (24)ItemJean-Baptiste André Godin à Alfred Mathieu Giard, 25 juillet 1884

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Mathieu Giard, 25 juillet 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (24)
Collation4 p. (166r, 167r, 168v, 169v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Mathieu Giard, 25 juillet 1884, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51569

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction25 juillet 1884
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireGiard, Alfred Mathieu (1846-1908)
Lieu de destination181, boulevard Saint-Germain, Paris

Description

RésuméGodin répond à la lettre de Giard de la veille. Il le remercie pour sa proposition de loi sur l'hérédité de l'État qu'il a reçue alors qu'il s'était absenté 15 jours. Godin rédige un plaidoyer en faveur de l'hérédité de l'État. Il compare la loi sur l'hérédité de l'État à la loi sur le divorce que Naquet a fait triompher. Notes

- Le 26 juin 1884, quatre députés de l'extrême gauche, dont Alfred Mathieu Giard et Henri Maret déposent un projet de loi relatif à l'établissement de la mutualité nationale par l'hérédité de l'État (voir par exemple Mangin (Arthur), « L'hérédité de l'État et l'assurance mutuelle obligatoire », L'Économiste français, 2 août 1884, p. 131- [en ligne: https://www.retronews.fr/journal/l-economiste-français/2-aout-1884/2297/477 2352/3, consulté le 9 octobre 2023])
- La loi Alfred Naquet du 27 juillet 1884 rétablit le divorce en France, après qu'il ait été légalisé par la Révolution française et aboli en 1816 (voir en ligne : https://www.gouvernement.fr/partage/9375-le-divorce-est-retabli-en-france, consulté le 9 octobre 2023).

Mots-clés

Finances publiques, Impôts, Réformes

Personnes citées Naquet, Alfred (1834-1916)

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 144

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024